

vidéo de Monsieur Dupont aignan sur le coronavirus

Par **joaquin**, le **25/04/2020** à **12:28**

Bonjour,

Je reviens sur cette information émise par le canard enchaîné selon laquelle le gouvernement aurait "ordonné" au personnel hospitalier, via une circulaire, de donner la priorité aux personnes jeunes plutôt qu'aux personnes âgées lorsqu'il manquait des lits de réanimation. Je n'ai pas eu le plaisir de lire cet article du canard, par contre Nicolas Dupond-Aignan a largement diffusé cette information via une vidéo sur internet. Vous pourrez trouver facilement cette vidéo, car elle circule beaucoup en ce moment.

Je critiquerai donc seulement les propos de Monsieur Dupont-aignan dont j'ai visionné la vidéo. Apparemment, Dupont-Aignan n'est pas juriste, ou alors s'il l'est, il a oublié quelques notions essentielles de droit. En principe, une circulaire (ca peut être aussi une note, une instruction) est un document destiné en principe aux agents du service public, émise par une autorité supérieure, et qui émet des recommandations dans l'interprétation ou l'application de tel texte juridique (décret, loi). Elle n'a pas la même force obligatoire qu'une loi ou même qu'un décret. Concrètement, les agents de l'Etat appliquent les recommandations de la circulaire, mais ce n'est pas une obligation. Au final, c'est le fonctionnaire qui prendra la décision en fonction de sa propre interprétation du texte législatif ou réglementaire. Cela s'appelle de la doctrine administrative. Ayant été fonctionnaire d'Etat pendant 25 ans, j'ai vu passer entre mes mains de nombreuses circulaire, notes de services, instructions etc... Comme je l'ai dit, en principe l'agent applique les recommandations du document émis par l'autorité supérieure, mais il peut éventuellement y déroger s'il estime que l'interprétation de l'autorité supérieure est erronée. Bien entendu, ces documents sont une source de droit, mais moins importants que la jurisprudence, et encore moins importants que les textes législatifs. En ce qui concerne cette circulaire, voici ce qu'il est écrit sur le site RT magazine :

"Qu'en est-il de la doctrine du gouvernement ? Un document mis en ligne le 31 mars par le ministère de la santé renvoie, en ce qui concerne les décisions d'admission ou non en réanimation de malades en ephad, aux recommandations de la SFAR (Société Française d'anesthésie et de réanimation) ... et autres recommandations des sociétés savantes."

ce document est consultable ici :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ehpad_etablissements.pdf

D'après les recommandations formulées par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France le 19 mars, les praticiens hospitaliers, étant donné le manque de moyens auront des choix difficiles à faire concernant l'accès aux urgences en service de réanimation. Au final, c'est tout de même le médecin hospitalier qui décidera qui ira en réanimation ou pas. Evidemment, s'il voit arriver deux personnes atteintes du COVID-19, l'une jeune mettons de 40 ans, et l'autre de 80 ans, et qu'elles ont toutes deux besoins de soins en réanimation mais qu'il n'y a plus qu'un lit en réanimation, son choix sera vite fait. C'est la dure réalité, mais bon...

On peut aussi consulter le document de la SFAR ici :

<https://sfar.org/decision-dadmission-des-patients-en-unites-de-reanimation-et-unites-de-soins-critiques-dans-un-contexte-depidemie-a-covid-19/>

Au final, contrairement à ce qu'affirme Monsieur Dupont-Aignan, le gouvernement n'oblige par le personnel soignant à favoriser les personnes jeunes par rapport aux personnes âgées. Mais ce n'est pas un plaidoyer pour le gouvernement actuel, ni les gouvernements antérieurs d'ailleurs, car ils ont tous sacrifiés les services publics, en particulier l'hôpital public, au nom du sacro saint principe du libéralisme économique. C'est pourquoi on se trouve aujourd'hui dans cette situation, où les hôpitaux manquent de moyens pour faire face à la pandémie du COVID-19, et que les praticiens hospitaliers ont parfois des choix bien difficiles à faire.

C'est mon opinion, mais vous,

Qu'en pensez-vous ?

Joaquin Gonzalez

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/04/2020** à **13:15**

Bonjour

Un grand merci pour ce recadrage juridique.

En effet les profanes ne savent pas véritablement ce qu'est une circulaire.

Après je pense que Nicolas Dupont-Aignan n'est pas né de la dernière pluie, en tant que parlementaire il doit sans doute connaître la valeur juridique d'une circulaire.

Il a simplement fait de la pure politique : prendre une information et la tourner à son avantage.

Cela dit, quand bien même une circulaire n'a aucune valeur impérative, je comprends que l'on puisse être choqué par le simple fait qu'un gouvernement ait pu faire une telle recommandation. Cela donne l'impression qu'après avoir sacrifié l'hôpital public, nous devons sacrifier nos seniors.

Toutefois, si l'on en croit le ministre de la santé

[quote]

"Il n'y a pas de circulaire concernant la prise en charge des résidents d'Ehpad publiée à cette date. Nous ne savons pas de quel document il est question.»

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/sciences/les-personnes-agees-infectees-ont-elles-ete-privees-d-hospitalisation-20200423>

Bref dans le meilleurs cas c'est une fake news "juridique" et dans le pire des cas c'est une "fake news" tout court

Je précise que tout comme Joaquin, je ne cherche pas à défendre le gouvernement, (d'autant plus que j'apprécie plutôt Dupont-Aignan)

Par **LouisDD**, le **25/04/2020** à **16:15**

Salut

Joli rappel sur la circulaire, qui ne va pas sans rappeler ces dames de Kreisker et Duvignères à tous les L2 et +.

Je souhaite soulever un point qui m'interroge :

[quote]

Mais ce n'est pas un plaidoyer pour le gouvernement actuel, ni les gouvernements antérieurs d'ailleurs, car ils ont tous sacrifiés les services publics, en particulier l'hôpital public, au nom du sacro saint principe du libéralisme économique. C'est pourquoi on se trouve aujourd'hui dans cette situation, où les hôpitaux manquent de moyens pour faire face à la pandémie du COVID-19, et que les praticiens hospitaliers ont parfois des choix bien difficiles à faire.

[/quote]

Certes, mais cela s'appelle un choix : tant que tout va bien, cet argent qui n'a pas été investi dans l'hospitalier aura servi à autre chose, dont on ne s'est pas plaint (quoique ce serait là une provocation car il est clair que le secteur médical ne va pas bien depuis un temps, j'y ajouterai l'éducation). Une économie fleurissante, bien qu'elle puisse avoir ses élus et ses délaissés (ce qui à mon sens est de toute façon inévitable quel que soit le modèle économique adopté), est quand même pleine d'avantages dont beaucoup ne rechignaient pas à profiter avant la crise.

Après vous me direz : on investi beaucoup pour la Défense, à quoi ça sert on a besoin d'hôpitaux maintenant... oui enfin ce sera le même débat si un conflit éclatait : on nous dirait : c'est bien on a des hôpitaux, mais pas d'armée... (remarque au moins on prendra bien en charge les blessés aha).

Pareil avec l'éducation : si on a des têtes, mais pas l'économie fleurissante qui va avec, on a un phénomène bien connu qui s'appelle la fuite des cerveaux...(ou exode)

Et globalement, si on voulait satisfaire la perfection du service public (culture, santé, éducation...), je n'imagine pas les impôts à supporter... la plupart se trouvant déjà trop taxés... je laisse à votre imagination la réaction à avoir face à un impôt qui prendrait des proportions "punitives"

Plus particulièrement sur ce point :

[quote]

es praticiens hospitaliers ont parfois des choix bien difficiles à faire.

[/quote]

D'intéressant débats philosophiques ont fleuri ces derniers temps, beaucoup autour du rapport de l'homme moderne à la mort et l'effet de telle crise sanitaire sur son égo de toute puissance capable de dompter la nature en dopant sa longévité etc...

C'est triste à dire, mais un choix si difficile soit-il est tout de même "naturel" : oui, à partir d'un certain âge on se fait vieux... même si je suis bien d'accord que personne ne devrait avoir à juger si untel a "assez"/"bien" vécu...

La loi Léonetti préconise le non-acharnement thérapeutique... dès lors quelles sont les limites de l'acharnement dans le cadre de cette pandémie...

Par **joaquin**, le **25/04/2020** à **18:13**

Je te remercie pour ta remarque louidd surtout sur les services publics dont je suis un fervent défenseur, tout au moins en ce qui concerne les services publics indispensables au bien être de tous : éducation, santé , sécurité des personnes... en fait, les dirigeants n ont qu un modèle économique : le libéralisme économique et le capitalisme. Ils manquent peut être d imagination. Il existe peut être un modèle économique qui satisfasse à la fois les besoins des personnes en biens de consommation et le bien être de tous. Il est peut être à inventer ou peut être qu il existe déjà en théorie : le modèle écologiste qui n a jamais été testé, le modèle autogestionnaire, qui lui a été testé mais sur une durée et un espace limité. Les modèles autogestionnaires ont pris pour des raisons politiques et militaires. Je pense notamment à la commune de paris et à l expérience espagnole en 1936. Ce n est pas à cause de leur inefficacité, comme ça a été le cas pour le communisme marxiste leniniste. Sinon, dans certains pays, surtout dans le nord de l europe, on arrive à avoir à la fois de bons services publics tout en conservant le modèle d économie de marché, sans pour autant accabler les citoyens de charges ou d impôts très lourds. A étudier. Personnellement, je serai en faveur de la mise en place d un revenu universel. Mais là on s éloigne un peu du juridique.

Joaquin

Par **LouisDD**, le **25/04/2020** à **18:18**

Il y a en effet ce travail économique à accomplir et surtout voir quel(s) régime(s) juridique(s) pour les faire vivre !

Mais bien malin celui qui trouvera LE système parfait pour l'immense majorité (>80%)

Par **joaquin**, le **25/04/2020** à **18:58**

Quant à isidore, je suis tout à fait d'accord avec toi. L'objectif de Dupond aignan est essentiellement politique. J'ai un peu étudié son C.V. Il a une licence en droit, il a fait l'ENA, a été administrateur civil durant de nombreuses années, et en plus, comme tu dis, il est parlementaire. Donc, c'est loin d'être un ignare en droit, surtout en droit administratif (je pense même que dans ce domaine, il est plus balaise que moi ?).

Joaquin

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/04/2020** à **11:24**

Bonjour

Je reviens tout d'abord sur l'un de mes propos.

[quote]

Il a simplement fait de la pure politique : prendre une information et la tourner à son avantage.

[/quote]

Je viens de me rendre compte que c'est également le propre du juriste
Ce n'est peut-être pas un hasard si des avocats se reconvertissent dans la politique.

[quote]

Après vous me direz : on investit beaucoup pour la Défense, à quoi ça sert on a besoin d'hôpitaux maintenant...

[/quote]

La réponse se trouve du côté de l'OTAN.

Il y a la règle des 2 % qui exige que chaque État membre consacre au moins 2 % de son PIB pour son budget de défense.

Et les États-Unis font de plus en plus pression pour insister les États à aller au-delà.

[quote]

les dirigeants n'ont qu'un modèle économique : le libéralisme économique et le capitalisme.

[/quote]

Je rejoins Joaquin. Certains osent même défendre l'idée de rentabilité des services publics alors que selon moi c'est un oxymore !

N'oublions pas non plus le rôle de la commission européenne qui insiste les États membres à réduire les dépenses publiques et à privatiser afin de ne pas fausser le jeu de la libre concurrence.